

## RENTREE 2026 / 2027

Pour que votre dossier soit recevable, le présent document doit être **dûment complété, signé par les personnes exerçant l'autorité parentale et accompagné des photocopies** des pièces suivantes :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, uniquement les documents suivants sont acceptés : *facture d'énergie de moins de trois mois au nom du demandeur (électricité, gaz), attestation d'assurance habitation, facture de téléphone fixe* ;
- Photocopies des pages du livret de famille (**pages parents** et **les pages de votre/vos enfant(s) scolarisé(s) à l'école maternelle et/ou élémentaire**) ;
- Si l'autorité parentale n'est pas exercée par les deux parents, tout document désignant la ou les personne(s) exerçant(s) l'autorité parentale.

### ENFANT A INSCRIRE

| NOM | PRENOM | SEXE |
|-----|--------|------|
|     |        |      |

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

Département : ..... Pays (à renseigner si l'enfant n'est pas né en France) : .....

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Adresse de résidence de l'enfant : |  |
| Code postal / Ville                |  |

### RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

|                     | PARENT 1 | PARENT 2 |
|---------------------|----------|----------|
| Nom Prénom          |          |          |
| Adresse             |          |          |
| Code postal / ville |          |          |
| Tél domicile        |          |          |
| Tél Portable        |          |          |
| Tél travail         |          |          |
| E-mail              |          |          |

**Situation familiale** : Cochez la case correspondante

☐ Célibataire   ☐ Marié(e)   ☐ Vie maritale/Pacsé(e)   ☐ Divorcé(e)/Séparé(e)   ☐ Veuf(ve)

### FRERE(S) ET/OU SŒUR(S) SCOLARISE(S) EN ECOLE MATERNELLE OU ELEMENTAIRE

| Nom | Prénom | Date de naissance | Ecole fréquentée |
|-----|--------|-------------------|------------------|
|     |        |                   |                  |
|     |        |                   |                  |
|     |        |                   |                  |

TSVP

Cochez la case correspondante au niveau scolaire de votre enfant durant l'année scolaire 2026-2027

Maternelle : ☐ PS (*petite section*) ☐ MS (*moyenne section*) ☐ GS (*grande section*)

Elémentaire : ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

### ENSEIGNEMENT SUIVI (ou demande d'enseignement si votre enfant est né en 2023)

L'inscription en enseignement bilingue vaut pour toute la scolarité de l'enfant.

Précision concernant le cursus bilingue : L'intégration en cursus bilingue est possible en Petite Section ou en Moyenne Section. Dans le cas où le nombre des demandes d'intégration du cursus bilingue en Petite Section venait à dépasser le nombre de places en classe, les enfants les plus âgés seront prioritaires. Dans le cas où l'intégration ne peut se faire en Petite Section, les familles confirmeront à la direction de l'école la volonté d'inscrire les enfants en cursus bilingue en Moyenne Section au cours du 2ème trimestre de scolarisation en Petite Section.

☐ Enseignement monolingue

☐ Enseignement bilingue (*Français / Allemand*)

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Effectuerez-vous une demande d'inscription au périscolaire ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, précisez les créneaux d'utilisation du service souhaités :

☐ Accueil du Matin

☐ Accueil durant la pause méridienne

☐ Accueil du soir

(Le dossier de demande d'inscription sera à déposer ultérieurement)

### NOTE COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LES ADMISSIONS SCOLAIRES

L'admission au sein d'une école du RPI dépend de plusieurs facteurs dont les effectifs recensés lors des inscriptions administratives. Les enfants peuvent être affectés dans l'une des écoles de l'ensemble du RPI.

En priorité l'admission s'effectue pour les enfants de la manière suivante, si le niveau scolaire est dispensé au sein de l'école concernée et si les effectifs le permettent :

- Les enfants dont la résidence est fixée à Mittelhausbergen sont admis à l'école primaire la KLAMM ;
- Les enfants dont la résidence est fixée dans le secteur ouest d'Oberhausbergen sont inscrits à l'école primaire Sara BAZZET – Josué HOFFET ;
- Les enfants dont la résidence est fixée dans le secteur est d'Oberhausbergen sont inscrits à l'école primaire Adélaïde HAUTVAL.

Si l'admission ne peut être effectuée au sein de l'établissement prévu par la sectorisation, les éléments suivants seront pris en compte au cas par cas :

- L'équilibre des effectifs dans les classes ;
- Le rapprochement de fratrie ;
- La proximité géographique des écoles par rapport au lieu de résidence.

Les informations et documents collectés sont utilisés par les services enfance et affaires scolaires des villes d'Oberhausbergen et de Mittelhausbergen lors de l'inscription scolaire administrative. Ces données confidentielles sont exclusivement exploitées pour le suivi administratif de l'enfant et la gestion des activités du service (communication vers les familles...). Elles sont conservées durant toute la scolarité de l'enfant à l'école primaire + 3 ans. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant à l'adresse électronique [mairie@oberhausbergen.com](mailto:mairie@oberhausbergen.com) / [mairie@mittelhausbergen.fr](mailto:mairie@mittelhausbergen.fr) ou à l'adresse postale, Mairie d'Oberhausbergen, 88 route de Saverne, 67205 OBERHAUSBERGEN / Mairie de Mittelhausbergen, 46 rue principale, 67206 MITTELHAUSBERGEN. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Le...../...../.....

A.....

Noms, prénoms et signatures des personnes qui exercent l'autorité parentale.

Nom prénom et signature parent 1

Nom prénom et signature parent 2